Parmi les mesures prises pour rendre plus sÃ©vÃ¨re le traitement des violences sexuelles, DÃ©sirÃ© Kitoko cite le refus d'accorder la libertÃ© provisoire aux auteurs de viol.

Â« En cette matiÃ¨re, la qualitÃ© officielle ne joue pas, c'est-Ã -dire que l'on soit magistrat, dÃ©putÃ©, commissaire de district, administrateur du territoire Â», a-t-il soulignÃ©.

Pour ce haut-magistrat, cette interdiction de mise en libertÃ© provisoire fait partie des Â« nouvelles techniques pour lutter contre les violences sexuelles Â».

Source: allAfrica